

ENGAGEMENTS DES CABINETS CONSEIL

Les cabinets conseil signataires de la convention s'engagent à respecter la démarche de prévention partagée au sein du réseau



DEONTOLOGIE ET VALEURS DU RÉSEAU PRÉVENTION

Respect de règles déontologiques liées au métier.

En particulier, et de manière non exhaustive : respect du volontariat des salariés, confidentialité, anonymat et protection de la parole des salariés, impartialité, indépendance, intégrité et respect des faits, professionnalisme, validation des éléments recueillis avec les salariés concernés.

Respect des valeurs du réseau :

- La personne
- La transparence
- Le dialogue social



PARTICIPATION AU RÉSEAU D'ANIMATION DES CABINETS CONSEIL

Contribuer aux rencontres organisées

- Témoigner et échanger sur ses pratiques entre pairs
- Témoigner sur ses interventions auprès d'entreprises (conférences, ateliers, vidéos de sensibilisation...)

Transmettre un bilan annuel des interventions réalisées dans le cadre du conventionnement

Informez de tout changement d'intervenants au sein du cabinet.

ACCOMPAGNEMENT D'UNE DÉMARCHE DE PRÉVENTION PRIMAIRE



Déployer des interventions centrées sur le travail et son organisation.

Analyser la demande, les enjeux et les besoins

Mettre en œuvre une démarche participative

Analyser les situations de travail et évaluer les risques professionnels en utilisant des outils adaptés

Co-construire les actions de prévention et permettre leur mise en œuvre

Favoriser le transfert de compétences pour pérenniser la démarche